

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2025

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière	4
État de l'actif net	5
État des résultats	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers	8 - 22

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
L'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu certaines sections des différents rapports annuels que l'Association publie pour ses programmes de recyclage provinciaux avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les différents rapports annuels seront mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture de ces rapports annuels nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces rapports, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

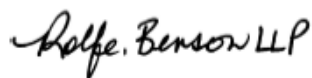
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS - Suite

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.




COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada
7 mai 2026

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de la situation financière
31 décembre 2025

	2025	2024
Actif		
Court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 468 432 \$	4 849 895 \$
Dépôts à terme (note 5 (a))	11 196 656	9 667 312
Débiteurs (note 15)	3 595 473	2 769 262
Frais payés d'avance et dépôts	234 438	574 171
	20 494 999	17 860 640
Liquidités soumises à des restrictions (note 3)	2 588 689	2 184 401
Prêts subventions (note 4)	295 078	387 457
Dépôts à terme (note 5 (b))	5 836 382	2 750 000
Placements - à la valeur du marché	38 250 191	35 021 856
Immobilisations corporelles (note 7)	14 634 373	14 968 836
Actifs incorporels (note 8)	78 783	50 000
	82 178 495 \$	72 223 190 \$
Passif		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (notes 9 et 15)	8 119 013 \$	6 713 655 \$
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 10)		
Actif net		
Non affectés	14 764 784	11 176 582
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	14 713 156	15 018 836
Affectations internes (note 6)	41 992 853	38 129 716
Affectations externes (note 12)	2 588 689	2 184 401
	74 059 482	66 509 535
	82 178 495 \$	72 223 190 \$

APPROUVÉ PAR LES ADMINISTRATEURS :


 _____ Administrateur


 _____ Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État de l'actif net
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Non affecté	Investi en Immobilisations corporelles et incorporelles	Affectation externe	Affectations internes	Total 2025	Total 2024
Actif net – au début de l'exercice	11 176 582 \$	15 018 836 \$	2 184 401 \$	38 129 716 \$	66 509 535 \$	64 601 476 \$
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	8 224 676	(674 729)	-	-	7 549 947	1 908 059
Transfert des montants investis en immobilisations corporelles et incorporelles	(369 049)	369 049	-	-	-	-
Transfert aux affectations externes (note 12)	(404 288)	-	404 288	-	-	-
Actif net – à la fin de l'exercice	14 764 784 \$	14 713 156 \$	2 588 689 \$	41 992 853 \$	74 059 482 \$	66 509 535 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des résultats
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
Produits (note 16)	58 588 016 \$	47 749 748 \$
Charges d'exploitation		
Traitement	28 856 288	25 652 099
Collectes	11 390 559	10 796 830
Transport	7 447 760	7 016 642
Frais généraux et d'administration	4 872 530	4 505 274
Administration des programmes	2 452 720	2 452 603
	55 019 857	50 423 448
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	3 568 159	(2 673 700)
Autres produits (charges)		
Revenus de placements	3 259 356	4 871 685
Revenus d'intérêts	752 258	962 048
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	1 211	-
Gains sur la réalisation de titres négociables	355	8 252
Pertes non réalisés sur les investissements	(31 392)	(1 260 226)
	3 981 788	4 851 759
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	7 549 947 \$	1 908 059 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
Trésorerie provenant de (utilisée pour) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	7 549 947 \$	1 908 059 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Ajustement de la valeur marchande	31 392	1 260 226
Amortissement des immobilisations corporelles	671 531	706 598
Amortissement des actifs incorporelles	3 198	-
Prêts graciés	92 379	79 078
Gain sur la réalisation de titres négociables	(355)	(8 252)
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	(1 211)	-
	8 346 881	3 945 709
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(826 211)	1 674 865
Frais payés d'avance et dépôts	339 733	94 082
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 405 357	(1 684 807)
	9 265 760	4 029 849
Activités d'investissement		
(Acquisition) réalisation de dépôts à terme	(4 615 726)	7 147 693
Liquidités soumises à des restrictions	(404 288)	(172 270)
Acquisition d'immobilisations corporelles – nette	(338 279)	(1 160 941)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	2 423	-
Acquisition d'actifs incorporels	(31 981)	-
Acquisition de placements	(3 259 372)	(9 871 669)
	(8 647 223)	(4 057 187)
Activités de financement		
Émission de prêts-subvention	-	(93 160)
	618 537	(120 498)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	618 537	(120 498)
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début de l'exercice	4 849 895	4 970 393
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin de l'exercice	5 468 432 \$	4 849 895 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

1. Constitution de l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada

Le 7 mai 2001, l'Association des producteurs responsables (Product Care Association) (l'« Association ») a été incorporée selon la Loi sur les corporations canadiennes. La nouvelle entité était le résultat de la fusion de « PPC Paint and Product Care Association » avec l'Association des producteurs responsables. Le 7 janvier 2015, la société a demandé une prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et a changé son nom pour l'Association pour la gestion responsable des produits du Canada. L'Association est un organisme sans but lucratif et à ce titre, elle n'est pas sujette aux impôts sur le revenu.

L'Association a pour objet le développement, l'implantation et l'opération de programmes de gestion au Canada ou ailleurs. Les programmes de gestion de produits sont financés par l'industrie et gèrent des programmes qui fournissent un système de collecte aux consommateurs pour des produits dont ils ne veulent plus. Le programme prend alors la responsabilité du recyclage et l'élimination appropriée des déchets. Les produits acceptés par les programmes gérés par l'Association comprennent la peinture, les pesticides, les liquides inflammables et autres produits ménagers dangereux, les produits d'éclairages et les détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. L'association gère des programmes pour une partie ou tous ces produits en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Instruments financiers

(i) Évaluation des instruments financiers

L'Association évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur et ultérieurement évalue tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et dans d'autres titres négociables qui sont évalués à leur juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état des résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et équivalents de trésorerie, de trésorerie restreinte, des dépôts à terme, débiteurs et des prêts subventions.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes fournisseurs charges à payer.

Les actifs financiers de l'Association évalués à la juste valeur se composent des placements et de la réserve qui est composées de divers placements dans des fonds communs.

(ii) Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé à l'état des résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée à l'état des résultats.

(iii) Coûts de transaction

L'Association comptabilise ses coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à leur création, à leur émission ou à leur prise en charge.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Association ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Association les amortit selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux qui permettent d'amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Les taux d'amortissement annuel sont les suivants :

Équipement informatique	3 ans
Bâtiments	25 ans
Équipement de bureau	2 ans
Équipement de dépôt	2, 3 et 5 ans
Améliorations locatives	5 ans

(d) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. L'Association amortit ses actifs incorporels à durée de vie limitée selon la méthode linéaire de sorte qu'ils soient amortis sur leur durée de vie utile. Le taux d'amortissement annuel est le suivant :

Progiciel de gestion intégrée (ERP)	5 ans
-------------------------------------	-------

Les actifs incorporels d'une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

(e) Dépréciation d'actifs à long terme

L'Association soumet ses actifs à long terme à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus aux services fournis par l'Association sa valeur comptable est dévaluée à sa valeur résiduelle. La direction a déterminé qu'aucune dévaluation n'était nécessaire au cours de l'exercice.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres enregistrés dans les provinces qui participent aux programmes de l'Association. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que chacun des membres agents les déclarent et les remettent tels qu'il est exigé dans l'accord entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la date de démarrage du programme ou de la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

Les autres honoraires contractuels sont comptabilisés en tant que produits à l'achèvement des services fournis.

Les revenus de placements incluent des produits d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés. Les gains et pertes non réalisés sont présentés à l'état des résultats. Les produits de placements non affectés sont constatés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

(g) Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés à la date du bilan et sur les montants des produits et charges ainsi que la divulgation des éventualités à la date de l'état de la situation financière. Les soldes et les divulgations sujettes à des estimations importantes inclus dans les états financiers comprennent l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les charges à payer, les revenus constatés pour les frais de récupération à recevoir et les engagements pour des produits en mains non traités. La direction est d'avis que les estimations utilisées dans la préparation des états financiers sont prudentes et raisonnables; par contre, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(h) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de l'Association libellés en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date où les actifs ont été acquis et les passifs encourus. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

3. Encaisse affectée

L'encaisse affectée se compose des montants suivants :

	2025	2024
Réserve du programme du Québec RecycFluo (note 12)	2 124 876 \$	2 055 411 \$
Réserve du programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés à remplissage unique du Québec (note 12)	213 376	128 990
Dépôt à terme donné en garantie de cartes de crédit	250 437	-
	2 588 689 \$	2 184 401 \$

L'encaisse affectée à la réserve du programme Recycfluo du Québec et au programme de recyclage des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec se compose de 2 104 511 \$ d'encaisse détenue dans un compte bancaire distinct et de 233 741 \$ d'encaisse provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'Association. Subséquemment à la clôture de l'exercice, l'Association a transféré 233 741 \$ d'encaisse au compte bancaire distincts du programme RecycFluo et du programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés à remplissage unique du Québec.

4. Prêts subventions

Au cours de l'exercice, l'Association a avancé des fonds sous la forme de prêts subvention à diverses organisations pour le développement d'installations de collecte pour des programmes spécifiques (note 11 (b)). Si le site de collecte commence ses opérations et respecte les différents critères inclus à l'entente relative à l'installation de collecte, l'Association fera grâce des avances de fonds et des intérêts qui s'y rattachent au rythme de 10 % ou 20 % du montant original des avances à chaque anniversaire du commencement des d'opérations de l'installation de collecte. Si le développement de l'installation n'est pas complété, les sommes avancées seront remboursables à l'Association majorées d'un intérêt annuel de 8 %.

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	387 457 \$	373 375 \$
Fonds avancés au cours de l'exercice	-	93 160
Prêts graciés au cours de l'exercice	(92 379)	(79 078)
Solde - à la fin de l'exercice	295 078 \$	387 457 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

5. Dépôts à terme

(a) Court terme

Au 31 décembre 2025, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 11 196 656 \$ (2024 – 9 667 312 \$) avec des dates d'échéance allant du 10 janvier 2026 au 12 décembre 2026 et portant intérêt à des taux annuels variants de 2,9 % à 4,75 % classés comme actifs à court terme.

(b) Long terme

Au 31 décembre 2025, l'Association détenait des dépôts à terme d'un montant total de 5 836 382 \$ (2024 – 2 750 000 \$) avec des dates d'échéance allant du 18 juillet 2027 au 12 septembre 2027 portant intérêt à des taux annuels variants de 2,2 % à 4,50 % classés comme actifs à long terme.

6. Affectations internes de l'actif net

La politique de gestion et d'affectation de l'actif net des membres de l'Association « PCA Members' Net Assets Management and Allocation Policy » comprend la création d'un fonds de réserve soumis à des restrictions internes pour les programmes de l'Association « AGRP ». Le Fonds de réserve des programmes de l'Association est présenté comme un actif net affecté en interne dans l'état de la situation financière et à l'état de l'évolution de l'actif net.

L'objectif du fonds de réserve de l'Association est le suivant :

- stabiliser les écotaxes en permettant de gérer les fluctuations de volume d'une année à l'autre
- couvrir les coûts de liquidation de l'association par décision des membres ou à la suite d'une modification de la réglementation, d'une manière ordonnée, sans dépasser deux ans ;
- couvrir les coûts des éléments imprévus ou extraordinaires
- le financement provisoire de l'expansion d'un programme
- pour financer d'autres projets spéciaux (tels que l'acquisition ou la construction d'un bâtiment).
- pour financer l'achat de biens d'équipement ; et
- d'agir comme un fonds d'amortissement pour couvrir le coût de la gestion des produits ayant une longue durée de vie, pour lesquels la collecte peut avoir lieu dans un avenir éloigné.

Le solde du fonds de réserve de l'Association doit être égal ou inférieur aux dépenses totales du programme enregistrées au cours de l'année la plus récente, et ne doit jamais être inférieur à six mois des dépenses totales du programme. À la discrétion des administrateurs, le solde du fonds de réserve peut dépasser les dépenses de l'année la plus récente dans les cas où les programmes présentent des risques élevés en raison des conditions du marché, aggravés par la longue durée de vie des produits associés au programme. Le montant du seuil de réserve de l'Association est recalculé chaque année et la valeur de la réserve est ajustée en conséquence à la fin de l'exercice concernée, l'ajustement est présenté dans l'état de l'évolution de l'actif net comme un transfert de fonds.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

6. Affectations internes de l'actif net (suite)

Les actifs du Fonds de réserve de l'Association sont constitués de liquidités, de dépôts à terme et d'investissements dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres, et sont gérés de manière indépendante.

Au cours de l'exercice, 3 863 137 \$ ont été transférés de l'actif net non affecté aux affectations internes de l'actif net (2024 - 1 312 412 \$) ont été transférés des affectations internes de l'actif net à l'actif net non affecté.

Le solde des affectations internes de l'actif net se compose des montants suivants :

	2025	2024
Fond de réserve du programme de l'Association «PCA Program Reserve Fund»	40 337 961 \$	36 474 824 \$
Fonds disponibles pour le développement des installations de collecte (note 11(b))	654 892	654 892
Fonds disponibles pour le développement des installations de collecte de la Saskatchewan (note 11(c))	1 000 000	1 000 000
	41 992 853 \$	38 129 716 \$

7. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Net	2024 Net
Terrain	7 659 119 \$	-	7 659 119 \$	7 659 119 \$
Bâtiments	8 141 509	2 519 600	5 621 909	5 947 569
Équipement de dépôt	3 839 149	3 290 658	548 491	618 115
Améliorations locatives	45 561	13 668	31 893	41 005
Équipement informatique	46 163	18 392	27 771	28 766
Équipement de bureau	21 906	9 640	12 266	-
Actifs en cours de développement	732 924	-	732 924	674 262
	20 486 331 \$	5 851 958 \$	14 634 373 \$	14 968 836 \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

7. Immobilisations corporelles (suite)

Les terrains et les bâtiments sont constitués de deux propriétés dont la propriété légale est détenue par des sociétés en fidéicommiss. L'Association a la propriété réelle des propriétés.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 671 531 \$ (2024 - 706 598 \$) de charge d'amortissement.

8. Actifs incorporels

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Net	2024 Net
Progiciel de gestion intégrée (ERP)	786 967 \$	758 184 \$	28 783 \$	- \$
Programme du Québec RecycFluo	50 000	-	50 000	50 000
	836 967	758 184 \$	78 783 \$	50 000 \$

Au cours de l'exercice 2012, l'Association a acquis certains actifs incorporels pour 50 000 \$ ayant trait au début du Programme RecycFluo Québec. Les actifs incorporels acquis incluent la marque déposée du Programme et la liste des membres du Programme établie par le précédent gestionnaire du Programme. La direction est d'avis qu'il n'y a pas lieu de déprécier ces actifs pour l'exercice 2025.

Les charges d'opération et les charges générales et d'administration incluent 3 198 \$ (2024 - Néant) de charge d'amortissement.

9. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2025	2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 051 396 \$	6 208 280 \$
Remises gouvernementales	67 617	505 375
	8 119 013 \$	6 713 655 \$

10. Éventualités

Le 30 juin 2022, le gouvernement du Québec a modifié le Règlement sur le recyclage et la récupération des produits par les entreprises. En vertu du règlement précédent, l'Association avait accumulé des pénalités parce qu'elle n'avait pas atteint certains objectifs de collecte de matériel. La modification du règlement a entraîné l'annulation des pénalités accumulées au cours des années précédentes.

De plus, le règlement modifié impose certains objectifs de collecte à partir de l'exercice 2023, et l'Association sera soumise à des pénalités potentielles si ces objectifs ne sont pas atteints. L'Association a atteint les objectifs fixés pour 2023, 2024 et 2025 et n'a pas provisionné de pénalités estimées pour l'exercice 2025.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

11. Engagements

- (a) Au cours de l'exercice 2023, l'Association a conclu une prolongation du bail des locaux du bureau du Québec, venant à échéance le 31 mai 2027.

Au cours de l'exercice 2023, l'Association a conclu une prolongation du bail des locaux du bureau de l'Ontario, venant à échéance le 28 février 2031.

Les versements annuels pour les locaux occupés par l'Association sont les suivants :

2026	204 432 \$
2027	154 240
2028	120 761
2029	121 344
2030	121 344
Par la suite	<u>20 224</u>
	<u>742 345 \$</u>

- (b) Au cours des exercices antérieurs, le conseil d'administration de l'Association a approuvé la mise à disposition de fonds pouvant atteindre 1 535 000 \$ afin d'être utilisés pour le développement d'installations de collecte pour certains programmes. Ces fonds seront distribués à la discrétion de l'Association aux organismes s'étant qualifiés dans le cadre d'un processus de mise en candidatures. Au 31 décembre 2025, 880 108 \$ de prêts ont été déboursés de la réserve de fonds disponibles (note 4) et l'association a renoncé à 585 030 \$ de prêts. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré le montant restant non décaissé et disponible à être prêté de 654 892 \$ (2024 – 654 892 \$) aux affectations internes de l'actif net (note 6).
- (c) Au cours des exercices antérieurs, le conseil d'administration de l'Association a adopté une résolution visant à mettre à la disposition des sites de collecte participant au programme de gestion des résidus domestiques dangereux de la Saskatchewan un financement en capital pouvant atteindre 1 000 000 \$. Les modalités de versement de ces fonds n'ont pas été déterminées par l'Association à la date du rapport de l'auditeur indépendant. Le montant restant non décaissé disponible pour être prêté de 1 000 000 \$ (2024 – 1 000 000 \$) a été présenté à titre de composante de l'actif net affecté en interne (note 6).
- (d) À la fin de l'exercice, l'Association disposait de produits non traités dont les coûts estimatifs pour la transformation, le transport et le recyclage seront de 1 143 067 \$ (2024 – 1 772 182 \$) en 2026.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

12. Affectations externes de l'actif net

Les affectations externes se compose des montants suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Réserve du programme RecycFluo du Québec	2 124 876 \$	2 055 411 \$
Programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés à remplissage unique du Québec	<u>213 376</u>	<u>128 990</u>
	<u>2 338 252 \$</u>	<u>2 184 101 \$</u>

Conformément à l'accord conclu entre l'Association et la Société québécoise de récupération et de recyclage, l'Association est tenue de maintenir un fonds de réserve correspondant à un minimum de six mois et à un maximum de douze mois de dépenses d'exploitation du programme. Le but du fonds de réserve est de couvrir les dépenses lors d'une éventuelle liquidation du programme. Au cours de l'exercice, l'Association a transféré 69 465 \$ et 84 386 \$ de l'actif net non affecté aux affectations externes de l'actif net relativement au fonds de réserve du programme Québec Recycfluo et au programme de recyclage des contenants de combustibles pressurisés à remplissage unique du Québec respectivement, entraînant un transfert de fonds total de 153 851 \$ (2024 – 172 270 \$) pour les deux programmes.

13. Instruments financiers

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Association aux risques à la date de la situation financière, soit au 31 December 2025.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux placements et aux prêts subventions. La trésorerie les dépôts à terme et les placements sont détenus dans des institutions financières importantes. Les concentrations du risque de crédit ayant trait aux débiteurs sont limitées étant donné le nombre élevé de clients. Les concentrations du risque de crédit au niveau des prêts subventions sont limitées dans la mesure où une installation de collecte qui a reçu un prêt subvention ne devienne pas opérationnelle et que le prêt devienne remboursable à l'Association (note 4). L'Association a des processus d'évaluation et de contrôle en place et radie les comptes lorsqu'elle détermine qu'il est impossible de les percevoir. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

13. Instruments financiers (suite)

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association n'est pas exposée à ce risque étant donné le niveau élevé de son fonds de roulement. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque du marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Dans la réserve (note 6), l'Association détient des placements libellés en dollars US. À ce titre, ces placements sont exposés aux fluctuations des devises.

Certains actifs et passifs libellés en devises étrangères sont exposés au risque de fluctuation des taux de change. Au 31 décembre 2025, l'encaisse et des débiteurs de 652 911 \$ USD et 85 773 \$ USD (2024 – 395 299 \$ USD et 153 520 \$ USD) respectivement ont été convertis en dollars canadiens et des comptes fournisseurs et charges à payer de Néant \$ USD (2024 – 11 744 \$ USD) ont été convertis en dollars canadiens. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de taux d'intérêt du marché. L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

(f) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Association est exposée au risque de prix autre en regard de ses placements inclus dans sa réserve. Il n'y a pas eu de changement relativement à l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

14. Organisation contrôlée

L'Association contrôle PCA Product Stewardship Inc. (PCA PSI) puisqu'elle est sa seule membre et a le droit de nommer la majorité de ses membres du conseil d'administration. L'association et PCA PSI ont certains membres de leur conseil d'administration en Commun.

PCA PSI a été créée pour développer et gérer des programmes aux États-Unis qui permettent aux membres de facilement satisfaire la réglementation des états quant au traitement en fin de vie utile d'une variété de produits fabriqués et vendus dans l'industrie. PCA PSI gère actuellement le programme State LightRecycle de l'état de Washington.

Le 27 octobre 2025, PCA PSI a informé les participants du programme LightRecycle de l'État de Washington qu'elle se retirait de l'administration du programme, avec prise d'effet le 31 décembre 2025. Des modifications récentes à la législation de l'État de Washington ont prolongé le mandat du programme jusqu'en 2035. Toutefois, PCA PSI a déterminé que le maintien de son rôle d'administrateur du programme n'est pas viable dans le cadre du nouveau régime. La direction est d'avis que l'Association n'est exposée à aucun risque financier important lié aux activités du programme LightRecycle de l'État de Washington ni à la cessation du rôle d'administrateur de PCA PSI à l'égard de ce programme.

Le programme LightRecycle de l'État de Washington présentait un surplus résiduel de 66 900 \$ US au 31 décembre 2025. La direction de PCA PSI prévoit transférer ce surplus résiduel à un administrateur successeur du programme, une fois que le montant final du surplus résiduel lié au programme aura été déterminé.

PCA PSI n'a pas été consolidé dans les états financiers de l'Association. Les états financiers de PCA PSI sont préparés en conformité avec le FASB ASC 958, entités sans but lucratif des normes comptables des États-Unis. Le sommaire de l'information financière au 31 décembre 2025 a été tiré des états financiers audités tels qu'ils ont été préparés par la direction et sont convertis en dollars canadiens en utilisant la méthode du taux courant.

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

14. Organisation contrôlée (suite)

PCA PSI

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(Non audité)	
Situation financière		
Actif total	2 225 729\$	2 857 902 \$
Passif total	938 871	300 809
Avoir net	1 286 858	2 557 093
	2 225 729 \$	2 857 902 \$

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(Non audité)	
Résultats		
Revenus totaux	2 167 584 \$	2 162 482 \$
Total des charges	3 339 241	2 808 780
(Insuffisance) des revenus	(1 171 657) \$	(646 298) \$

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
	(Non audité)	
Flux de trésorerie		
Trésorerie utilisée dans les activités de fonctionnement	(902 598) \$	(778 069) \$

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

15. Transaction avec des parties liées

L'Association est liée avec à PCA PSI (note 14). Vous trouverez ci-dessous un sommaire des transactions et soldes entre parties liées.

Un montant de 45 153 \$ à recevoir de PCA PSI (2024 – 22 384\$) est inclus dans les débiteurs. Ce montant n'est pas garanti, il ne porte pas intérêts et sera encaissé au cours de l'exercice 2026

Un montant de 335 615 \$ (2024 – Néant) est inclus dans comptes fournisseurs et charges à payer. Ce montant n'est pas garanti, il ne porte pas intérêts et sera payé au cours de l'exercice 2026

L'Association a facturé un montant de 238 313\$ (2024 – 233 552\$) à PCA PSI pour des frais d'administration.

L'Association est liée à une société contrôlée par un dirigeant de l'Association. Au cours de l'exercice, l'Association a engagé des dépenses de 355 325 \$ (2024 – 247 132 \$) auprès de cette société pour des services de direction, de gestion de projets, de développement de systèmes ainsi que pour la documentation des processus d'affaires et des systèmes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, des dépenses de 323 344 \$ (2024 – 247 132 \$) sont incluses dans les charges générales et administratives à l'état des résultats, et des coûts de 31 981 \$ (2024 – néant) liés au développement de systèmes ont été inscrits aux immobilisations incorporelles à l'état de la situation financière.

Un montant de 30 852 \$ (2024 – 51 975 \$) est inclus dans comptes fournisseurs et charges à payer. Ce montant n'est pas garanti, il ne porte pas intérêts et sera payé au cours de l'exercice 2026

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

16. Revenu

	2025	2024
Produits relatifs aux frais de récupération	57 279 196 \$	45 993 575 \$
Autres	1 308 820	1 756 173
	58 588 016 \$	47 749 748 \$